

Participez à l'année européenne des citoyens

évaléco

Rencontres Citoyennes



**La citoyenneté européenne
au travers des textes fondateurs
Apéro-lecture – 20 novembre 2013**



**Programme
L'Europe pour les citoyens**



**COMMUNAUTÉ
DU PAYS DE GRASSE**

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

I - La déclaration de Robert Schuman

9 mai 1950

Cette déclaration a été prononcée par Robert Schuman, ministre des affaires étrangères français, le 9 mai 1950. Il y propose la création d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier, dont les pays membres mettraient en commun leur production de charbon et d'acier.

La CECA (membres fondateurs: France, Allemagne de l'Ouest, Italie, Pays-Bas, Belgique et Luxembourg) est la première des institutions supranationales européennes qui donneront naissance à ce qu'on appelle aujourd'hui «l'Union européenne».

Extrait :

II - Le Traité de Rome – 1957

Le Traité de Rome signé en 1957 par les 6 États fondateurs, qui créait la Communauté économique européenne, était centré sur la construction du marché unique.

La citoyenneté, caractérisée par **l'appartenance à un espace collectif à l'intérieur duquel chacun peut se reconnaître, faire valoir ses choix et bénéficier de la garantie d'un certain nombre de droits en échange de devoirs**, ne se vivait toujours pas au niveau européen, elle n'existait que dans le cadre national.

Extraits :

Première partie : les principes

Articles 1 à 7

Deuxième partie : les fondements de la communauté

Titre III : la libre circulation des personnes et des capitaux

Article 48

III - La notion de citoyenneté européenne connaît une très lente évolution

- Dans un premier temps c'est surtout, voire uniquement, à l'acteur économique et au travailleur migrant d'un pays membre vers l'autre que l'on s'intéresse
- Ces droits "économiques" sont, à partir des années 70, progressivement complétés de nouveaux droits qui reflètent la progressive reconnaissance du fait que le "travailleur" et le "migrant" est également un "citoyen".

Les étapes décisives furent :

L'élection en 1979 du Parlement européen pour la première fois au suffrage universel

Le "comité Adonnino", ou comité *ad hoc* sur l'Europe des citoyens, remet son rapport final au Conseil européen de Milan de 1985. Il préconise l'approfondissement des droits économiques du citoyen européen mais aussi l'attribution de nouveaux droits électoraux et tout un ensemble d'actions visant à rapprocher les peuples européens et à faciliter l'appropriation de l'Europe par les citoyens, y compris avec l'adoption de symboles tels qu'un hymne et un drapeau européens et la création d'une journée de l'Europe.

IV - Le traité de Maastricht : 1992

le **Traité de Maastricht**, qu'un texte formalise la notion de citoyenneté européenne.

Elle est le pendant indispensable à la mise en place de dispositifs visant à donner à la construction européenne **une dimension politique**.

La citoyenneté européenne s'ajoute à la citoyenneté nationale, toute personne ayant la nationalité d'un des États membres de l'Union est un citoyen européen.

Extraits :

DEUXIÈME PARTIE : LA CITOYENNETÉ DE L'UNION

PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ

Le traité sur l'Union a repris comme règle générale le principe de subsidiarité, qui était appliqué à la politique de l'environnement dans l'Acte unique européen. Ce principe précise que dans les cas où une compétence n'est pas exclusive, de la Communauté, celle-ci n'agit que si les objectifs peuvent être mieux réalisés au niveau communautaire qu'au niveau national. **L'article A prévoit que l'Union prend «des décisions le plus près possible des citoyens».**

V – La Charte des droits fondamentaux

Le traité d'Amsterdam de 1997 conforte les dispositions du traité de Maastricht en renforçant notamment la protection des droits fondamentaux, la lutte contre les discriminations, les droits des consommateurs et la protection de la santé. Il introduit également un droit d'accès aux documents du Parlement, de la Commission et du Conseil.

Le Conseil européen de Nice du 7 décembre 2000 reconnaît la nécessité d'améliorer la légitimité démocratique et la transparence de l'Union et de ses institutions afin de les rapprocher des citoyens des États membres. Il adopte également une Charte des droits fondamentaux qui élargit sur certains points l'ensemble des droits accordés dans les traités aux citoyens européens.

La **Charte des droits fondamentaux** en se basant sur les traités communautaires, les conventions internationales (Convention européenne des droits de l'homme de 1950), la Charte sociale européenne (1961) et les traditions constitutionnelles des États membres, définit les droits économiques, politiques et sociaux des Européens.

Texte Intégral

Comparaison avec les autres textes

Article 15 de la Charte des droits fondamentaux – UE

Toute personne a le droit de travailler et d'exercer une profession librement choisie ou acceptée.

Préambule de la Constitution Française :

Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi.

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme - ONU

Article 23

1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

Convention Européenne des droits de l'homme : RIEN

VI – Le Traité de Lisbonne

Le traité de Lisbonne est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, mettant fin à plusieurs années de négociations sur des questions institutionnelles.

La Charte devient juridiquement contraignante dans toute l'Union européenne .

Les institutions européennes doivent respecter les droits inscrits dans la Charte.

Extraits

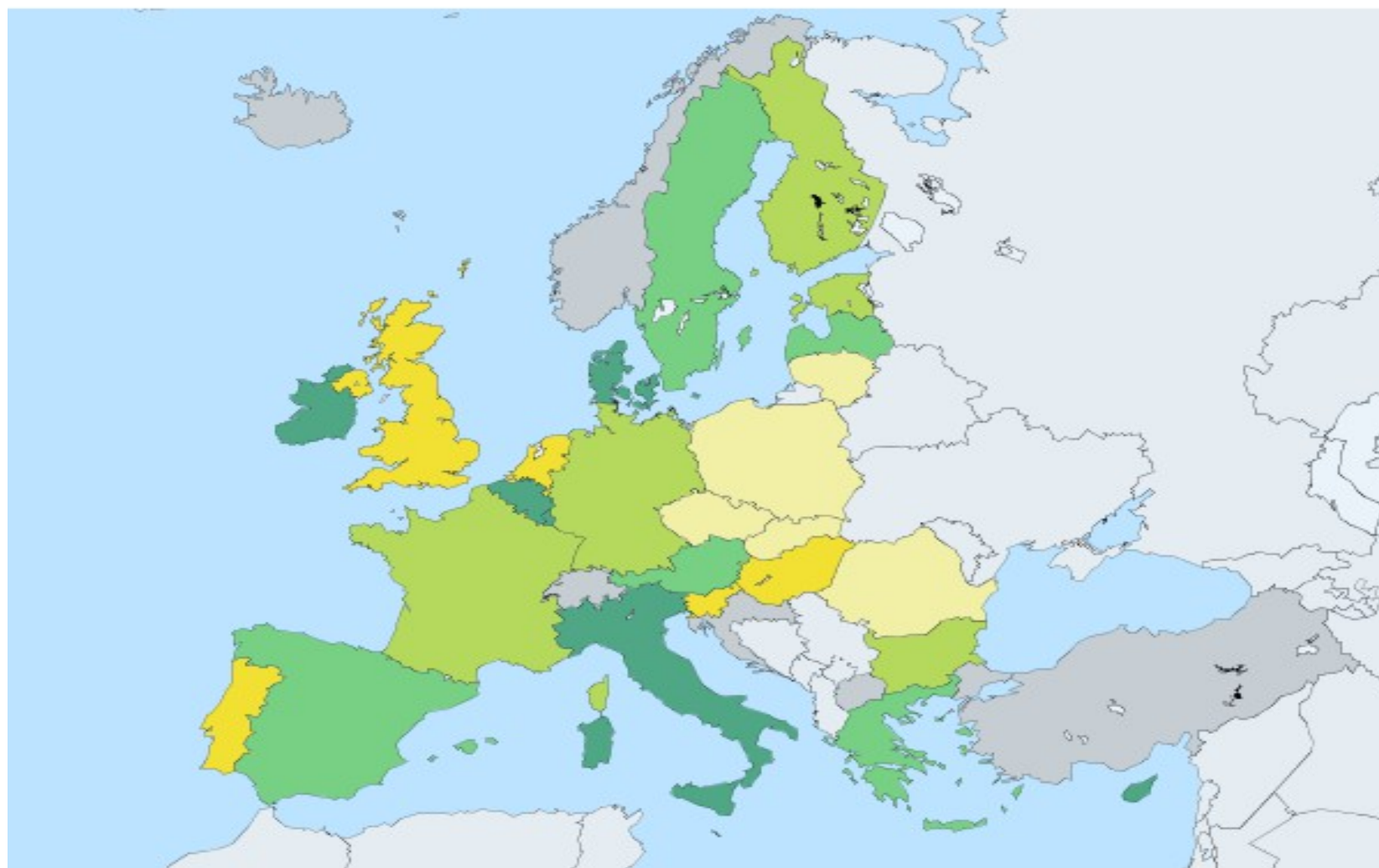
Articles : 2,3,6,18,19,20,21,22,23,24

Le droit de pétition : article 227

Participation aux élections parlementaires nationales et de l'UE

% - 2009

Elections européennes



Légende

19.64 - 28.2

28.2 - 36.78

36.78 - 43.9

43.9 - 53.7

53.7 - 90.75

N/A

Valeur minimale:19.64 Valeur maximale:90.75 eu25:Indisponible eu15:Indisponible

Une **décision du Parlement européen et du Conseil**, datée du 12 décembre 2006, établit pour la période 2007-2013 un programme intitulé "**L'Europe pour les citoyens**" ayant pour objectif de promouvoir la citoyenneté européenne active. Ce programme se propose de soutenir les actions visant à :

- rapprocher les individus et les communautés locales de toute l'Europe (jumelages de villes, échanges de bonnes pratiques, etc.)
- favoriser la réflexion et l'action en matière de citoyenneté (soutien aux organismes de recherche sur les politiques européennes, soutien aux organisations de la société civile poursuivant des buts d'intérêt général européen, etc.)
- forger un sentiment d'identité européenne, fondé sur des valeurs, une histoire et une culture communes

Par ailleurs, une nouvelle **Agence européenne des droits fondamentaux** a ouvert ses portes, le 1er mars 2007, à Vienne.